

## **Covid 19**

# **Révision des clientèles prioritaires**

## **Test TAAN/PCR**

---

Nous avons été informés que, considérant la nouvelle approche syndromique, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a révisé les clientèles prioritaires admissibles au test TAAN/PCR en centre désigné de dépistage (CDD).

Ainsi, étant donné qu'il n'y a plus d'isolement en cas de résultat positif à la COVID-19, le test TAAN/PCR en CDD devient désuet pour certaines clientèles (puisque aucune action subséquente spécifique n'est attendue au terme d'un résultat positif). Le MSSS a donc retiré de la liste des personnes admissibles **le personnel scolaire** et celui des différents milieux de garde.

Toujours dans la perspective de l'approche syndromique, le MSSS nous rappelle que ces clientèles peuvent se tourner vers les tests rapides selon leurs besoins.

Votre équipe syndicale  
Le 19 décembre 2022